

Le Petit MONFORTOIS



LE MOT DU MAIRE

Pour commencer, je souhaite vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales du 15 mars. En effet, notre liste entière a été validée avec un taux de participation de 65,03 %.

Nouveau mandat, nouvelle équipe. Elle vous est présentée dans les pages suivantes.

Je veux remercier les élus qui ont œuvré pour Monfort avant nous, particulièrement Madame Martine MARTIN, maire de la commune durant les six dernières années.

Cette année 2020 restera dans nos mémoires. La crise sanitaire que nous traversons est marquée par les deux confinements, par le fait de ne plus travailler, de rester chez soi.

Durant ces confinements, nos commerçants de proximité ont assuré et assurent du mieux possible leur fonction première (boulangerie-épicerie) et je les en remercie vivement.

Pour d'autres la fermeture de leur établissement est exigée par les mesures gouvernementales.

Pour nous tous les Monfortois, nous devons jouer le jeu et les faire travailler, autant que faire se peut, car nous apprécions leur disponibilité et ils ont besoin de nous pour faire perdurer leurs commerces qui animent la vie monfortoise.

Je remercie également les employés communaux d'avoir assuré leur mission de service public.

Malheureusement, il n'y a pas que le coronavirus qui tue dans notre pays, il y a aussi le terrorisme. Il y a quelques semaines, un enseignant, a été assassiné pour avoir fait consciencieusement son métier. A Nice, 3 personnes ont perdu la vie, assassinées. Nous rendons hommage à Samuel Paty et à ces trois personnes.

Quelques projets pour la commune :

- réfection des rues de l'Ecole et de la Fontaine.
- sécurisation de la sortie « Esparbes », route départementale 654. Une première rencontre avec le Service Local d'aménagement (SLA) de Mauvezin a déjà été organisée.
- Révision de la carte communale commencée en 2018. Elle avance à la vitesse de l'administration, c'est à dire lentement.....
- Au cimetière, achèvement de la 3ème tranche. Relevage des tombes prévu pour le printemps 2021.

Le bulletin municipal « Le Petit Monfortois » sera semestriel. La conception et la réalisation sont faites par une nouvelle équipe.

Merci à Hélène DIANA pour sa rédaction pendant les six dernières années.

Pour revenir à cette période exceptionnelle, j'attire votre attention sur le fait que le virus circule toujours. Je vous engage donc à respecter les gestes barrières et à faire preuve de civisme.

Prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent.

Bonne fin d'année !

Régis LAGARDERE

La nouvelle équipe municipale



(De gauche à droite)

Claire **RICHARDSON** (3^e adjointe)

Vincent **CARRERE** (1^{er} adjoint)

Alain **DIANA**

Céline **FAUBEC**

Elisabeth **TERRAIL**

Stéphane **MÉRIS**

Régis **LAGARDERE** - Maire

Jean-Pierre **ZANCONATO**

Benoît **COUSTURIAN**

Nicolas **DUS**

Patrick **PASQUALI** (2^{ème} adjoint)

Résultats des élections :

- inscrits : 366
- Votants : 238 (65,03%)
- Abstention : 128 (34,97%)
- Exprimés : 231 (63,11%)
- Nuls : 4 (1,68%)

Les commissions communales

Membres de la commission Finances, budget, impôts :

- Régis Lagardère, Carrère Vincent, Patrick Pasquali, Claire Richardson, Benoît Cousturian, Stéphane Mœris,

Membres de la commission Voirie et bâtiments communaux :

- Régis Lagardère, Carrère Vincent, Benoît Cousturian, Alain Diana

Membres de la commission Appels d'offre :

- Régis Lagardère, Carrère Vincent, Patrick Pasquali, Claire Richardson, Jean-Pierre Zanconato,

Membres de la commission Ecole, culture et environnement :

- Claire Richardson, Céline Faubec, Stéphane Mœris

Commission sports, loisirs, associations :

- Patrick Pasquali, Alain Diana, Nicolas Dus, Benoît Cousturian

Commission bulletin municipal – communication :

- Régis Lagardère, Carrère Vincent, Claire Richardson, Elisabeth Terrail, Stéphane Mœris,

Les délégués pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre

Syndicat intercommunal d'électrification : Régis Lagardère et Benoît Cousturian

SICTOM du secteur EST : Vincent Carrère et Elisabeth Terrail

SIAP –SIVU (eau) : Patrick Pasquali

SM3V (fourrière) : Claire Richardson

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES DE LOMAGNE

PRESIDENTS ET VICES-PRESIDENTS DE CHAQUE COMMISSION (9 COMMISSIONS) :

Jean Luc SILHERES a été élu Président de la Communauté de Communes des Bastides de Lomagne

Vice-Président de la commission Economie :

M. David TAUPIAC

Vice-Président de la commission Aménagement du Territoire :

M. Philippe DUPOUY

Vice-Président de la commission Voirie :

M. Jean-Jacques SAGANSAN

Vice-Président de la commission Scolaire :

M. Michel FOURREAU

Vice-Présidente de la commission péri-extra-scolaire :

Mme Bénédicte DISCORS

Vice-Président de la commission Social :

M. Gilles BEGUE

Vice-Présidente de la commission Tourisme Culture :

Mme Christiane PIETERS

Vice-résident de la commission Assainissement :

M. André TOUGE

Les travaux de voirie à Monfort

Voirie communautaire

Les travaux de voiries d'intérêts communautaires 2020 ont été réalisés par l'entreprise CARRERE. Les prestations comprenaient la reprise de fossés et d'éboulements ainsi que le reprofilage en grave émulsion et le revêtement de chaussée.

Fossés et éboulements : VC 11, VC 1, CR 15, VC 10 pour un total de 1 km environ et pour un coût de 4 750 € HT.

Travaux sur chaussée :

- VC 17 de Esparbès à Mauléon : Revêtement en bicouche finition voile pour un total HT de 9 750 € et sur 850 ml
- * CR16 Lieu Engrahave : Reprofilage de chaussée en grave émulsion pour un montant HT de 11 100 € et sur 490 ml
- * VC 7 : Limite communale côté Bajonnette jusqu'au carrefour de Sainte-Gemme : Reprofilage ponctuel en grave émulsion avec revêtement général en bicouche voile pour un montant HT de 22 200 € et sur 1 650 ml

Le coût total des travaux pour 2020 s'élève à 50 000 € HT environ.

CR Réunion CCBL commission voirie du 22 Octobre 2020 :

Les sentiers de randonnées initialement gérés par la commission Aménagement de l'espace sont rattachés à la voirie. 355 kms sont concernés dans tout le territoire communautaire.

Malgré les périodes difficiles, notamment la pandémie, les plannings de travaux devraient être respectés et l'intégralité des prestations prévues devraient être assumées avant la fin de l'année.

Voirie communale

Dans la continuité des travaux entrepris ces dernières années ayant pour but de refaire l'intégralité des rues du centre bourg, réfection de la rue de l'École en 2020 avec la création d'un parking (pour désengorger la rue) et aire de retournement aux abords du camping. La rue de Fontaine sera traitée en revêtement bicouche finition voile. Le coût total de ces travaux s'élève à 10 000 € HT.

Divers :

Le SLA de Mauvezin a été rencontré sur site pour réaliser une étude de faisabilité d'aménagement du carrefour d'Esparbès et RD 654. Des mesures de distance / vitesse seront réalisées très prochainement.

SAEP (syndicat des eaux)

Election du Président et du Vice-président

Président David Taupiac – maire de Saint-Clar

Vice-président : Patrick Pasquali

Le syndicat représente 30 communes et 4 641 abonnés. Il y a 682 km de réseau pour 2 stations de production et 24 châteaux d'eau.

Compte rendu de réunion au Sictom (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)

La première réunion du comité syndical du SICTOM Est a eu lieu le 26 août à Mauvezin et avait pour but principal l'élection du Président et des 5 vice-présidents.

Monsieur DUBOSC, Président sortant a été réélu. Pour le secteur de Mauvezin, Guy Mantovani et Christophe Laborde ont été élus premier et second Vice-Président.

Pour certaines communes, les travaux de centralisation des lieux de collectes des ordures ménagères et du verre et les travaux de mise en place de colonnes enterrées pour d'autres communes ont débutés.

Un rendez vous aura lieu prochainement sur la Commune de Monfort pour définir les futurs emplacements.

Dates de passage pour le ramassage à MONFORT

Ordures ménagères : les mardis et vendredis

Tris sélectifs : Le mercredis

Horaires d'ouvertures de la déchetterie à Mauvezin :



MAUVEZIN

Route de Gimont
06.27.04.49.51

Lundi	FERMÉ	
Mardi	8h30 - 12h	14h - 17h30
Mercredi	8h30 - 12h	14h - 17h30
Jeudi	8h30 - 12h	14h - 17h30
Vendredi	8h30 - 12h	14h - 17h30
Samedi	8h30 - 12h	14h - 17h30

Pour information : le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Les conditions pratiques de ce recensement vous seront communiquées en début d'année.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les conseillers municipaux élus le 15 mars 2020, ont été convoqués par Madame la Maire le 19 mai 2020, à la réunion du **23 mai 2020 à 10h00** à la mairie.

Ordre du jour :

- Installation du Conseil Municipal,
- Élection du Maire et des adjoints,
- Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux et à la communauté de communes ainsi qu'aux différentes commissions.

Il est opportun de rajouter deux points à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Indemnité de fonction au maire et aux adjoints,
- Délibération consentie au Maire par le Conseil Municipal.

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt trois du mois de mai à dix heures, en application des articles L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de MONFORT.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

- FAUBEC Céline,
- TERRAIL Elisabeth,
- RICHARDSON Claire,
- LAGARDERE Régis,
- CARRERE Vincent,
- PASQUALI Patrick,
- COUSTURIAN Benoit,
- DIANA Alain,
- DUS Nicolas,
- MCERIS Stéphane,
- ZANCONATO Jean Pierre.

1- Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme MARTIN Martine, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme RICHARDSON Claire a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

2- Élection du Maire

2-1 Présidence de l'assemblée : M. Alain DIANA, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2-2 Constitution du bureau : Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme Elisabeth TERRAIL et Mme Céline FAUBEC

2-3 : Déroulement de chaque tour de scrutin : Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Etant précisé que les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral doivent être sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (ces bulletins et enveloppes sont annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close joint au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2-4 : Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Bulletins nuls (article L66 du Code Electoral) : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Nom et prénom des candidats	Nombres de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
LAGARDERE Régis	10	Dix

M. Régis LAGARDERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages.

- **Proclamation de l'élection du maire** : **M. Régis LAGARDERE** a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

1- Élection des adjoints

Sous la présidence de **M. Régis LAGARDERE** élu maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de trois adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire.

3-1 : Élection du premier adjoint :

3-1-1 : Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Bulletins nuls (article L66 du Code Electoral) : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Nom et prénom des candidats	Nombres de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
CARRERE Vincent	10	Dix

M. Vincent CARRERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages.

- **Proclamation de l'élection du premier adjoint**: **M. Vincent CARRERE** a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

3-2 : Élection du deuxième adjoint :

3-2-1 : Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Bulletins nuls (article L66 du Code Electoral) : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Nom et prénom des candidats	Nombres de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
PASQUALI Patrick	10	Dix

M. Patrick PASQUALI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages.

- **Proclamation de l'élection du second adjoint** : **M. Patrick PASQUALI** a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

3-3 : Élection du troisième adjoint :

3-3-1 : Résultat 1^{er} tour de scrutin

- Nombre conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

- Bulletins nuls (article L66 du Code Electoral) : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Nom et prénom des candidats	Nombres de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
RICHARDSON Claire	10	Dix

Mme Claire RICHARDSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages.

- **Proclamation de l'élection de la troisième adjointe : Mme Claire RICHARDSON a été proclamée troisième adjointe et a été immédiatement installée.**

Le conseil municipal nouvellement installé a ainsi pu procéder à la désignation des membres qui siégeront au conseil communautaire. Conformément à la loi, M.Régis LAGARDERE maire et M. Vincent CARRERE premier adjoint, siégeront au conseil communautaire de la Communauté de Communes des Bastides de Lomagne.

Désignation des membres aux différentes commissions communales

Désignation des membres siégeant aux différents syndicats

Le maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L.5211-8 du code général des collectivités territoriales qui précise que le mandat des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés.

Suite au renouvellement du conseil municipal, le maire invite celui-ci à procéder à l'élection des délégués pour les E.P.C.I dont la commune est membre.

Délibération consenties au maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que tout décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charges,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice experts,
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.

Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
 Considérant qu'en application de l'article L 2123-20 du CGCT le maire perçoit une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L. 2123-20 le barème suivant :

<i>Population municipale (habitants)</i>	<i>TAUX (en % de l'indice terminal de la fonction publique)</i>
<i>Moins de 500</i>	<i>25.5</i>

Considérant qu'en application de l'article L 2123-23 du CGCT Le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème ci-dessus, à la demande du maire.
 Considérant la demande du maire de ne pas bénéficier de son indemnité au taux maximal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 80% de l'indice terminal de la fonction publique.

Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu les arrêtés municipaux du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Population municipale (habitants)	Taux maximal en % de l'indice terminal de la fonction publique
Moins de 500	9,9 %

À compter du 23 mai 2020, les indemnités de fonction sont fixées ainsi qu'il suit :

- 1^{er} adjoint : 80% de l'indice terminal de la fonction publique,
- 2^{ème} adjoint : 80% de l'indice terminal de la fonction publique,
- 3^{ème} adjoint : 80% de l'indice terminal de la fonction publique.

En ne prenant que 80% de l'indice terminal de la fonction publique, une économie de plus de 5 000€ par an est réalisée.

Séance levée à 11h25

Le Gouvernement (Liberté, Égalité, Fraternité) lance une campagne de sensibilisation pour l'application TousAntiCovid. L'affiche présente un QR code et des liens pour télécharger l'application sur Google Play et l'App Store. Le slogan principal est 'Téléchargez TousAntiCovid'.

Téléchargez TousAntiCovid
Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19

Les fonctionnalités de l'application sont résumées en trois points :

- J'active l'application** notamment dans les lieux où la distanciation sociale est difficile à mettre en œuvre.
- Je suis alerté** si j'ai eu un contact à risque et j'alerte les personnes qui ont été à proximité ces derniers jours si je suis diagnostiqué comme un cas de COVID-19.
- Je m'informe** sur l'épidémie, je trouve des conseils personnalisés et la carte des laboratoires de dépistage proches de chez moi.

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid

Conseil Municipal : Séance du 11 juin 2020

Vote des taux des taxes directes locales pour 2020

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2020, il présente les éléments figurant sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour 2020 les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 25.04%

Taxe sur le foncier non bâti : 72.55%

Les taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti restent inchangés par rapport à 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les taxes telles que présentées.

Vote du Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal examine le budget primitif 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 670 638.00€

Recettes : 670 638.00 €

Investissement :

Dépenses : 149 811.91€

Recettes : 149 811.91€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020.

Désignation des délégués de la Communauté de Communes des Bastides de Lomagne (CCBL)

Le maire, Régis Lagardère, et le premier adjoint, Vincent Carrère, seront délégués titulaires pour les réunions de la CCBL

Les délégués suivants ont été désignés à l'unanimité pour siéger aux commissions de la CCBL :

Économie : Régis Lagardère

Aménagement espaces : Jean-Pierre Zanconato

Scolaire : Stéphane Mœris

Périscolaire : Stéphane Mœris

Assainissement : Patrick Pasquali

Affaires sociales : Claire Richardson

Tourisme culture : Nicolas Dus

Voirie : Vincent Carrère

Désignation coordonnateur communal pour l'enquête de recensement 2021

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'en 2021 il y aura l'enquête de recensement.

La période de l'enquête sera du 21 janvier au 20 février 2021.

Pour préparer cette enquête, il faut désigner un coordonnateur communal.

Il rappelle qu'au recensement de 2016, Anne-Laure Marconnet, secrétaire de mairie, avait été désignée comme coordonnateur communal. Le reste des tâches sera effectué ultérieurement.

Après discussion, le conseil municipal décide de désigner Anne-Laure Marconnet à cette tâche.

Un arrêté de nomination sera pris.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le maire rappelle aux membres que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

À la demande de la Direction des Finances Publiques du GERS, le Conseil Municipal établit une liste à partir de laquelle l'administration fiscale choisira des commissaires titulaires et des commissaires suppléants qui composeront la commission communale des impôts directs.

Monsieur le maire informe aussi que l'organe délibérant doit désigner 24 membres (nombre double).

Cette commission est composée :

- du maire ou adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 titulaires,
- de 6 suppléants.

La liste des membres est consultable en mairie.

Arrêté interdiction de circuler pour quad et moto sur les remparts Nord et Sud

Monsieur le maire fait lecture de l'arrêté d'interdiction des quads et motos sur le chemin des remparts Nord et Sud. Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'arrêté tel que présenté.

Camping : Organisation

Monsieur le maire fait part au Conseil de l'accord de l'Office du Tourisme des Bastides de Lomagne pour la réouverture du camping sans prise de dispositions particulières relatives au COVID-19. La réouverture du camping est décidée en date du 1^{er} juillet, du gel et des consignes sanitaires seront mises à disposition des campeurs.

Sortie locataire du logement T4

Monsieur le maire informe le Conseil que le logement sera vacant en date du 30 juin 2020. Il sera procédé à un état des lieux et une annonce pour louer le logement sera déposée sur le site Leboncoin.

Mail pour spectacle

La Compagnie Pianonovo a contacté la Mairie pour proposer un spectacle gratuit dans le cadre de leur programme Halles de Lomagne. Le concert aurait lieu sous la Halle cet été, la date restant à définir. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette manifestation.

Courrier d'une demande nuit dans le camping- VTT

Monsieur le maire fait part au Conseil d'une demande adressée à la mairie par une association menant un groupe itinérant de VTT. Demande est faite de pouvoir camper une nuit au stade cet été. L'autorisation est approuvée par le Conseil Municipal.

Automnales : Jean Pierre Zanconato fait part au Conseil Municipal de la demande de l'organisation ADEAR d'une réunion en vue d'organiser les Automnales 2021. Un rendez vous est fixé le jeudi 18 juin 2020 à 9H00.

Facebook et site internet

Le site internet utilisé actuellement par la Mairie est techniquement compliqué à administrer et payant. Après en avoir discuté, il apparaît que Anne-Laure Marconnet a reçu une formation et utilise dans une autre mairie un site plus facile et gratuit. Le Conseil Municipal approuve ce changement de site internet.

Il est proposé de créer et d'administrer une page Facebook de Monfort pour faire part d'informations aux habitants qui s'y abonnent. Vincent Carrère, Céline Faubec et Claire Richardson proposent de regarder la faisabilité et d'administrer la page Facebook. Le Conseil Municipal donne son accord.

Cirque : Une demande a été adressée à la Mairie pour l'installation d'un cirque. Au vu des infrastructures, la demande est rejetée.

Paratonnerre Église : Monsieur le maire fait part d'un devis réalisé pour l'installation d'un paratonnerre sur l'église dont le montant s'élève à 9 523 euros. Après discussion, le conseil municipal refuse ce devis à l'unanimité.

Masques : Des masques de protection contre le COVID-19 ont été distribués aux habitants de Monfort. Une deuxième allocation ayant été reçue, les masques seront disponibles à la Mairie et à la Poste et réservés aux habitants de Monfort.

Bibliothèque : la réouverture de la bibliothèque est annoncée pour le 18 juin 2020.

Poubelles : Des dépôts sauvages et un non respect des consignes de tris ont été constatés en plusieurs endroits. Des panneaux d'information seront posés, rappelant les consignes et les horaires de la déchèterie de Mauvezin. Alain Diana propose de réaliser ces affiches.

Séance levée à 23H20

Conseil Municipal : Séance du 10 juillet 2020

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Proclamation de l'élection des délégués

M. LAGARDERE Régis a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Proclamation de l'élection des suppléants

M. PASQUALI Patrick, Mme RICHARDSON Claire, M. CARRERE Vincent ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter leur mandat.

Délibération pour convention de gestion locative

Monsieur le maire fait savoir que la mission de gestion locative du logement peut être confiée à l'agence immobilière AGIMMO de la Gascogne Toulousaine à MAUVEZIN et propose au Conseil d'étudier cette possibilité.

Dans le cadre de la location d'un logement locatif de type T4, situé au 19, place de la Mairie et appartenant au domaine privé de la commune de MONFORT, et après avoir pris connaissance des conditions et rémunération prévues dans le mandat de gestion locative proposé par l'Agence Immobilière AGIMMO de la Gascogne Toulousaine,

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la proposition de mission de gestion locative

- Confie la mission de gestion locative et de mise en location du logement sis au 19 Place de la mairie à l'agence immobilière AGIMMO de la Gascogne Toulousaine située 3, rue de La République à MAUVEZIN,
- Fixe le loyer mensuel dudit logement à 480 €,
- Autorise le Maire, à l'unanimité et par vote à mains levées, à :
 - signer le mandat de gestion locative avec AGIMMO de la Gascogne Toulousaine, représenté par M. DUPRÉ Jacques, pour une durée de 12 mois, renouvelable par reconduction expresse annuelle,
 - conclure et signer les contrats de location, les états des lieux et tout autre document lié à la location de ce logement,
 - effectuer la révision annuelle du contrat de location auprès des locataires. Cette révision sera calculée et proposée par l'ADIL 32 conformément aux dispositions du bail de location et à la réglementation en vigueur.

Délibération pour rétrocession d'une urne au columbarium

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que Madame Tschan Céleste, acquéreur d'une urne trentenaire dans le columbarium du cimetière communal de MONFORT, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du maire et l'autorise à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- la concession funéraire est rétrocédée à la commune au prix de 760 euros,
- cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Le conseil municipal de Monfort, considérant que des agents de la collectivité ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics pour faire face à l'épidémie de COVID-19 en ayant connu un surcroît de travail significatif, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (ou selon le vote suivant : 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- d'autoriser le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle,
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle. Cette prime sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales et proportionnelle à la quotité d'emploi de chaque agent.

Remboursement de frais à GROUPAMA

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise pour rembourser les frais de justice à GROUPAMA suite à la condamnation de notre ancien locataire.

Objets : Remboursement frais à GROUPAMA suite affaire PASA

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615232 (011) : Réseaux	-300,00		
6718 (67) : Autres charges exceptionnelles s	300,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Questions diverses

Réunion carte communale

Une réunion relative à la carte communale s'est tenue le 2 juin 2020 en présence de M. Silhères et Mme Bournat, représentants la Communauté de Communes des Bastides de Lomagne ; M. Sacareau de la DDT et le cabinet Paysages.

Suite à la présentation de la nouvelle carte communale et notamment de trois projets d'agrandissement ou de déplacement d'entreprises monfortoises, le cabinet Paysages adressera un questionnaire aux entreprises concernées pour complément d'information. Une enquête environnementale de trois mois sera également réalisée pour évaluer les éventuels effets de ces modifications. Les représentants de la Communauté de Communes ont indiqué que la mise aux normes de la station d'épuration sera prise en charge, et à cet effet, est inscrite au budget de la CCBL. Un appel d'offres interviendra après la conclusion de l'enquête de la Dreal.

Compte rendu du conseil d'école du 29 juin 2020 (17 H 30 / 18 H 35)

Trois thèmes ont été abordés lors de ce conseil d'école :

1) Changement des rythmes scolaires.

La semaine à quatre jours va se mettre en place à compter de la rentrée scolaire 2020. Les cours se dérouleront de 8 H 45 à 11 H 45 puis de 13 H 15 à 16 H 15, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les mardis et jeudis, de 16 H 15 à 16 H 45, seront proposés des "activités

pédagogiques complémentaires", sur le temps périscolaire (non obligatoire). Les mercredis, les enfants pourront être accueillis dans les centres de loisirs de Mauvezin, de Cologne et de Saint-Clar.

2) Travaux.

La cour d'école va être restructurée cet été. Dans le prolongement de l'actuelle aire de jeu, une zone rectangulaire de gazon synthétique va être installée, devant la classe de maternelle. Pour le reste de la cour, il y aura un nouvel enrobé, avec marquage pour les différents terrains de jeux. Diverses autres demandes ont été faites : va-et-vient dans les classes, pose de porte-manteaux pour les maternelles sous le préau (demande finalement rejetée pour des raisons de sécurité), nettoyage des vitres les plus hautes.

3) Bilan de la reprise des cours, suite à la période de confinement.

Pendant la période de confinement, il n'a pas été constaté de décrochage scolaire parmi les élèves de l'école. A partir du 11 mai, les cours ont repris progressivement, avec huit élèves pour une classe puis la réouverture d'une deuxième classe. La troisième classe (celle de maternelle) n'a pas pu rouvrir en l'absence de l'enseignante (non remplacée). La restauration et les activités périscolaires ont été assurées par la communauté de communes.

En conclusion, on devrait compter 45 élèves pour trois classes l'année scolaire prochaine, soit 12 élèves en maternelle, 15 élèves en CP-CE1 et 18 élèves en CE2-CM1- CM2. Avec une moyenne de 15 élèves par classe, l'école primaire de Monfort se situe nettement sous la moyenne départementale (qui avoisine les 20 élèves par classe).

Séance levée à 22h30

Conseil Municipal : Séance du 10 septembre 2020

Projet de délibération dans le cadre du renouvellement de la délégation au Syndicat Départemental d'Énergie du Gers

Monsieur le maire expose que, dans le cadre du renouvellement de la délégation des compétences optionnelles au Syndicat Départemental d'Énergies du Gers, il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert des compétences optionnelles au Syndicat Départemental d'Énergies du Gers.

Ces transferts n'ont aucun caractère définitif et s'exercent pour une durée de 8 ans, conformément à l'article 4 des statuts. La municipalité peut à tout moment décider de reprendre ses compétences suivant les conditions déterminées dans l'article 4.

Monsieur le président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers précise que ce transfert permettra au Syndicat Départemental d'Énergies du Gers d'effectuer l'avance de TVA aux communes dans le cadre des travaux exercés sous sa maîtrise d'ouvrage.

Après débat et vote, le Conseil Municipal décide de transférer les compétences prévues aux articles 2.3, 2.4 et 2.5 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers.

Délibération avec la Poste de Mauvezin pour la signature du courrier

Vincent Carrère, Anne-Laure Marconnet, Patrick Pasquali et Claire Richardson ont reçu une délégation pour signature à réception de lettres recommandées.

Participation au Centre Communal d'Action Social de Mauvezin

La Mairie de Mauvezin a sollicité une participation dans le cadre de l'épicerie sociale. Après étude des dossiers par les services, l'épicerie sociale permet d'aider les familles en situation de précarité. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une aide de 0,20 euros par habitant afin que les habitants de Monfort puissent bénéficier de ce service.

Devis cimetière 3ème tranche

Plusieurs devis ont été réalisés, le devis le moins onéreux est retenu.

Le relevage des tombes sera réalisé en 2021 et inscrit au budget pour la somme de 5 280 euros

Questions diverses

ADEAR 32 : Réunion vendredi 9h30 pour l'organisation de L'Automnale de Monfort du 27 septembre 2020,

Formation des élus : des formations en ligne gratuites sont disponibles pour les élus.

Petit Monfortois : organisation d'une réunion le 17/09 pour rédaction du prochain numéro.

Site internet : les comptes rendus du conseil municipal sont disponibles sur le site internet

Pétition « Chiens errants » : un arrêté est pris pour pallier à la divagation de chiens et prévenir le danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Anglais : les personnes qui seraient intéressées par l'organisation de cours d'anglais peuvent contacter Alain Diana (laisser vos coordonnées en mairie).

Une page facebook « Mairie de Monfort » a été créée et vous fournira des informations sur la vie monfortoise. Les associations et commerçants sont invités à nous contacter pour publier leurs actualités.

Camping : le camping a connu un certain succès et a été occupé tout l'été.

Séance levée à 22h00



Face à la prolifération des pigeons, une campagne de piégeage est en cours pour diminuer leur population.

L'opération durera 6 mois et est effectuée par la société spécialisée EGEF pour un montant de 3 500 euros TTC



Vous souhaitez apprendre ou vous perfectionner en anglais ? Vous pouvez contacter Béatrice qui propose de mettre en place des cours à Monfort.

Cours d'Anglais

à L'Isle-Jourdain et alentours

Cours proposés par une professeure
Australienne (35 ans d'expérience).

Niveau : Collégiens - Lycéens - Adultes
(cours particuliers ou collectifs)

Tous niveaux

Venez améliorer votre anglais d'une façon
ludique, ouverte, pratique et conviviale.

Béatrice

06 51 89 98 19 - iacolombelle@hotmail.fr

MEURTRE CHEZ NOS VOISINS D'HOMPS

Notre bastide s'enorgueillit d'être le lieu de naissance de Guillaume de Salluste du Bartas vers 1544, de bonne souche gasconne fils de François de Salluste et de Bertrande de Broqueville et petit fils de Guilhem Salluste, tous marchands à Monfort. Fils d'une famille de commerçants enrichis, il va étudier le droit à Toulouse où il participe aux jeux floraux (1) et où il remportera le premier prix en 1565.

Pour la petite histoire, Salluste voyage à franc étrier de Toulouse à Monfort avec son ami le poète Pierre de Brach qui rapporte ainsi ce que Salluste lui dit en voyant Monfort apparaître au loin :

« En venant peu à peu de Monfort approcher
« Salluste me montra de loin un grand clocher
« Qui semblait, orgueilleux, avec sa pointe aigüe
« Voulant outre passer l'épaisseur de la nue
« Voila le lieu, dit il, de ma nativité
« Voila Monfort, qui m'a dans ses bras allaité ;
« Monfort qui nous témoigne, avec sa petitesse,
« Que c'était en son temps quelque grande forteresse.
« Monfort qui, ferme assis sur le front d'un rocher
« Qu'un grand camp n'oserait sans canon approcher



*Portrait Saluste du Bartas
salle des Illustres à Auch*

Son père ayant acheté une importante propriété au Bartas, à la mort de celui-ci le poète la transforma en château et devint ainsi le seigneur du Bartas ; il passera une grande partie de sa vie dans ce château situé entre Mauvezin et Cologne. (2)



Croquis du château
construit en 1568 par des
maçons Monfortois

Il hérita également de nombreuses terres dans les villages aux alentours de Monfort ainsi que de la petite seigneurie de Canet. Il se marie en 1570 avec Catherine de Manas d'Homps qui lui donnera quatre filles.

Salluste du Bartas est surtout connu pour son poème écrit en 1578: « la sepmaine (la semaine) ou la création du Monde » qui fut une œuvre majeure de la renaissance et qui est le récit des sept premiers jours du monde imprégné d'histoire biblique ; en 1584 il commença à écrire « la seconde sepmaine » qui resta inachevée. Ces poèmes seront traduits en de multiples langues, influençant de nombreux poètes, son succès fut retentissant durant un demi-siècle et rayonna sur toute l'Europe.

Alors que sa famille est catholique, il se rallie à la foi protestante et embrasse le parti calviniste d'Henri de Navarre, futur roi Henri IV, dont il devint un familier à la cour de Nérac ; il sera également son homme de confiance pour diverses missions à l'étranger.

Il fit fortune et acheta terres et charges dont un office de juge à Monfort.

Sa carrière militaire est mal connue mais il est incontestable qu'il a exercé plusieurs commandements dans les troupes d'Henri de Navarre.

Il sera blessé à la bataille d'Ivry le 14 mars 1590 et décèdera en son château du Bartas le 28 août 1590.

Salluste du Bartas a eu quatre filles dont l'ainée, Anne, était la mère d'Alexandre de Frère du Bartas qui a été assassiné à Homps et dont voici le procès verbal de découverte de son corps que nous avons trouvé dans nos archives :

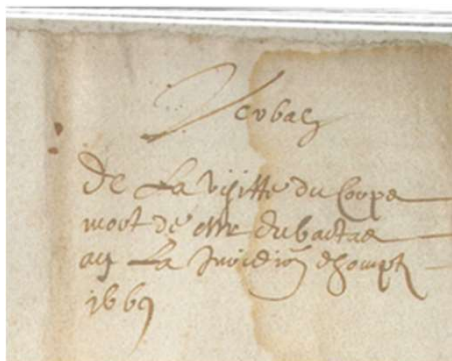
L'an 1669 et le 5ème jour du mois de septembre au lieu d'Homps, par-devant nous Antoine Abadie consul du lieu d'Homps aurait comparu François Moliné laboureur et métayer de la métairie de Seignerau appartenant à feu noble Alexandre de Frère du Bartas seigneur du Bartas et co seigneur de Cologne, lequel nous aurait dit et déclaré que ce matin entre 4 et 5 heures, allant labourer en un champ dépendant de la dite métairie proche de Lauret appartenant à noble Jean Gabriel de Manas seigneur d'Homps, il aurait découvert le cheval que montait ordinairement le feu sieur du Bartas lequel il l'aurait reconnu à son poil et à sa taille et, c'étant avancé du côté où le dit cheval était, il aurait découvert à 4 ou 5 pas au delà le corps du feu sieur du Bartas qu'il trouva ensanglanté, percé au ventre et sans aucun mouvement ni signe de vie ce qui l'aurait obligé d'abandonner son travail et nous venir dénoncer le meurtre commis en la personne, nous requérant de nous transporter sur le lieu et nous saisir du cadavre. Sur quoi, nous dit consul, assisté et accompagné de Bertrand Saduque, Pierre Caubet, Jacques Belin et Jean Lasserre tous habitants du lieu d'Homps nous serions acheminé et transporté au dit lieu où nous aurions trouvé le sieur du Bartas mort et étendu dans un champ de la métairie, tout ensanglanté ayant trois ouvertures au ventre, son justaucorps et chemise brûlée du côté gauche par derrière, avec son chapeau à la tête, les gants aux mains, ses éperons aux pieds et son épée au fourreau pendant à son côté avec le baudrier ; et en même temps ayant fait saisir et arrêter le cheval nous avions vu deux pistolets à l'arçon de la selle lesquels ayant été tirés des fourreaux par nous, nous aurions tourné et vérifié les dits pistolets chargés et amorcés. Ce fait, pour nous assurer du dit cadavre et pour empêcher une plus grande puanteur que le cadavre exhalait à cause qu'il était exposé dans le champ aux ardeurs du soleil, nous l'avions fait transporter dedans la maison seigneuriale du seigneur de Manas. Le dit transport fait nous l'avions dénoncé à Isaac Monin procureur juridictionnel des seigneurs du lieu d'Homps pour notre décharge attendu que, n'ayant aucun exercice de la justice criminelle dans le dit lieu, nous ne pouvons faire aucune procédure criminelle valablement et de ce fait nous serions retirés.

Nous dits consuls n'avons signé pour ne savoir ;

Fait au dit lieu d'Homps les ans et jours susdits.

Suit ensuite le procès verbal de la reconnaissance du corps par plusieurs témoins qui ont prêté serment et fait leur déclaration en Dieu et conscience, les mains mises sur le Saint Evangile et dont voici un extrait :

...dans le dit champ était véritablement le corps et cadavre du sieur du Bartas, ce qu'ils reconnaissent aux traits de son visage pour l'avoir souvent vu pendant sa vie. Les témoins ont procédé en notre présence à la visite du corps mort du sieur de Bartas lequel nous l'avions vu revêtu d'un habit gris et avec son chapeau noir, les gants aux mains, les éperons aux pieds, ayant son justaucorps et sa chemise brûlée au côté gauche par derrière, toute la chemise qui couvrait son ventre ensanglantée et le ventre percé en trois endroits. Ayant fait fouiller dans sa poche il y aurait été trouvé un mouchoir et quelques lettres que nous aurions fait remettre entre les mains de Louis Poncin notre greffier.



Verbal de la visite du corps mort
du Sieur Du Bartas
en la juridiction d'Homps - 1669

On ne sait si l'on a découvert les meurtriers mais voici la probable explication de ce crime (3).

« Alexandre de Frère du Bartas était un homme hautain, arrogant et querelleur qui répandait la terreur parmi les habitants, les injuriant et les menaçant, leur prodiguant de nombreux coups. Il avait tué le 20 janvier 1659 un des consuls de Cologne, le sieur La Poque-Gautier, de sorte qu'il est vraisemblable que la mort de ce seigneur brutal, dont le cadavre retrouvé était percé de coups, à résulté d'une vengeance suite au meurtre qu'il avait commis et dont voici la raison :

Le 20 janvier 1659, Alexandre de Frère chassait en compagnie de son cousin Paul d'Asluque Sieur de Saint Orens lorsqu'au détour d'un bois ils voient déboucher des chiens étrangers à sa meute suivis de quatre chasseurs ayant à leur tête le nommé Lapoque-Gautier qu'Alexandre interpelle vivement lui demandant de quel droit il chassait sur ses terres, Lapoque répondit insolemment, des paroles on en vient aux coups et Paul d'Asluque croyant la vie de son compagnon menacée tire un coup de fusil qui cause de graves blessures auxquelles il succombera deux mois plus tard.

À la suite de ce meurtre une enquête est ouverte contre les deux cousins qui, ayant pu se dérober aux recherches dont ils faisaient l'objet furent condamnés à mort par contumace. Ils ne quittèrent cependant jamais le Pays et avertis dès les premiers jours d'octobre 1665 du passage de Louis XIV à Lectoure ils vinrent se constituer prisonnier afin de solliciter des lettres de grâce. Ces lettres leurs furent accordées le 25 octobre 1665 le jour même du passage du roi à Lectoure.(4)

Il est donc tout à fait probable que ce crime étant resté impuni, les consuls de Cologne qui avaient la rancune tenace se soient fait justice eux-mêmes.

- 1) Concours de poésie
 - 2) Revue de Gascogne 1898 devis de la construction du château
 - 3) Bulletin de la Société Archéologique du Gers 1^{er} trimestre 1921 extrait de l'article d'Henri Carrère
 - 4) Revue de Gascogne 1896 extrait de l'article de Mr Delpy
- Archives communales série FF

Simone Mauruc-Gallenne

RESTAURANT LA GRIGNOTIERE

Situé sur la place du village, le Bar Restaurant **La Grignotière** est ouvert toute l'année.

Vous pouvez y déguster une cuisine traditionnelle concoctée par **Michel**. Nous vous proposons **plusieurs choix de menus de 15,50 € à 28,50 € , une carte et 2 menus enfants**.

Un menu du jour vous est proposé le midi en semaine avec le vendredi du poisson ou des moules selon le marché.

Vous pouvez aussi commander des plats typiques à consommer sur place ou à emporter : garbure, cassoulet, poule au pot, daube ... (prévoir quelques jours à l'avance).

De Septembre à Mai, nous sommes ouverts le midi du mardi au dimanche, le samedi midi sur réservation, le soir le samedi.

Nous vous réservons le meilleur accueil en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Voici un exemple du menu de Noël pour le 25 décembre à midi (merci de réserver, les places seront limitées).

A bientôt !

LA GRIGNOTIERE
MENU DE NOËL
Le 25 décembre à midi
Réservez dès maintenant au 05 62 06 96 33

Menu Délice 28€	Menu Gourmet 33€
<i>Apéritif et ses mises en bouche</i> <i>Velouté à l'oseille</i>	<i>Apéritif et ses mises en bouche</i> <i>Velouté à l'oseille</i>
1 Entrée au choix	2 Entrées au choix
<i>Assiette pêcheur (huîtres, crevettes ..)</i> <i>ou</i> <i>Duo de salade gasconne et foie gras</i> <i>ou</i> <i>Pavé de saumon et ses St Jacques</i>	<i>Assiette pêcheur (huîtres, crevettes ..)</i> <i>ou</i> <i>Duo de salade gasconne et foie gras</i> <i>ou</i> <i>Pavé de saumon et ses St Jacques</i>
Plats au choix	Plats au choix
<i>Traditionnel chapon rôti</i> <i>ou</i> <i>Entrecôte à l'échalote</i> <i>ou</i> <i>Demi Magret de canard</i> <i>ou</i> <i>Tournedos princesse (suppl. 3,50€)</i>	<i>Traditionnel chapon rôti</i> <i>ou</i> <i>Entrecôte à l'échalote</i> <i>ou</i> <i>Demi Magret de canard</i> <i>ou</i> <i>Tournedos princesse (suppl. 3,50€)</i>
<i>Accompagné d'une Garniture forestière et Pommes paysannes</i>	
Dessert	Dessert
<i>Bûche pâtisseries maison café ou chocolat</i>	<i>Bûche pâtisseries maison café ou chocolat</i>

LES AUTOMNALES

Edition 2020



C'est le dernier dimanche de septembre que Monfort a accueilli pour la **9^{ème} année l'Automnale**, Fête de foire du végétal par excellence.

Organisée par l'**ADEAR** (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) c'est une chance que notre commune soit choisie pour cet événement. Nombreux étaient les exposants : producteurs, horticulteurs, pépiniéristes répartis sur la place de la mairie, la halle, rue adjacente et place Saint-Roch, faute d'avoir pu s'installer sur les remparts à cause d'une météo pluvieuse).

En l'absence de Monsieur le Maire (élections sénatoriales) Vincent CARRERE a souhaité la bienvenue à tous les participants à cette manifestation.

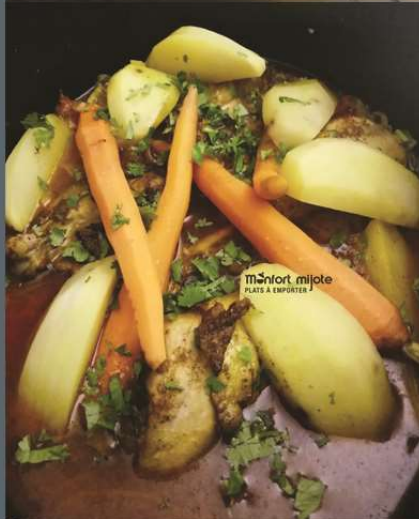
Ronny GUARDIA MAZZOLENI, conseiller régional nous a fait l'honneur d'être parmi nous et nous a rappelé l'importance de consommer local et de faire vivre nos producteurs locaux .

Regroupées au cœur de notre bastide, de nombreuses personnes ont déambulé toute la journée et acheté des plantes, des savons, du miel, pressé des pommes, et se sont restaurées.

Merci à l'ADEAR et à l'année prochaine !

E. Terrail

Impression S.COM32 à Saint-Clar // Ne pas jeter sur la voie publique // Pour votre santé manger 5 fruits et légumes par jour



Monfort Mijote

*Restauration à emporter
et repas sur mesure entre amis
(de 8 à 25 personnes)*

Nous vous proposons une cuisine gourmande et créative élaborée à partir de produits frais, locaux et de saison, privilégiant le BIO dans un esprit eco-responsable.

Des petits plats terroir mijotés, de la street-food, des spécialités asiatiques, **les plats de Monfort Mijote font le tour du monde et sont tous à emporter !**

Venez découvrir notre carte actualisée chaque semaine sur **Facebook : Monfort Mijote**
Réservations par téléphone
au : 06.61.66.19.78

Par mail : contact@monfortmijote.fr

Ouvert du jeudi au lundi :
11h/14h – 18h/21h



TENNIS CLUB MONFORTOIS

L'assemblée générale du Tennis Club Monfortois, TCM, s'est tenue le vendredi 25 septembre à la mairie de Monfort.

La présidente, Mme Delmas remercie : la Mairie de Monfort, les entreprises : boulangerie Sapène, l'épicerie à L'essentiel et le restaurant la Grignotière (vente de cartes, location courts et matériel), les adhérents du club, les membres du bureau et membres actifs.

Le bilan de la saison 2019/2020 :

Les dirigeants déplorent qu'une année de plus, l'école de tennis n'a pas pu repartir faute d'encadrant. En effet aucun bénévole ou professeur de tennis n'a pu être trouvé pour faire une initiation de tennis aux plus jeunes. Sans cette dynamique de l'école de tennis et sans des personnes passionnées par ce sport pour transmettre aux plus jeunes, il est difficile de faire "vivre" le club.

Aujourd'hui, c'est une structure en bon état qui souhaite être maintenue pour le bien du village.

Approbation et financement du devis pour le démoussage et la peinture du terrain, travaux pour un montant de 3652,80€ financés en totalité par la mairie. Pour mémoire, le cours a été refait en 2012.

Projets 2020/2021 :

Les tarifs restent inchangés : carte adhérent 35€, carte qui permet un accès au cours toute l'année (de septembre à septembre) + une caution de 5€ pour la clé. Des locations à l'heure pour 5€, location de raquette 5€ et vente de balles 4,50€ sont aussi possibles auprès du restaurant La Grignotière.

Le démoussage et la peinture du terrain devraient être faits par l'entreprise mandatée d'ici 3 semaines.

Les membres du bureau vont essayer de trouver un bénévole (ou 2 bénévoles) ayant des connaissances dans le tennis pour donner des cours d'initiation aux enfants, le samedi matin, ou des minis stages pendant les vacances scolaires, quand le temps le permet !

La mise en place d'un mur d'entraînement au fond du terrain a été soulevée, nous proposons dans un premier temps de faire établir un devis auprès d'un maçon. Le mur se situerait sur le fond du cours (côté sapinettes) environ 8m de long et 3m de large.

Le tableau d'affichage, n'ayant plus de clé pour l'ouvrir, sera changé.

Election du nouveau bureau :

- présidente : Danielle Delmas
- secrétaire : Evelyne Dus
- trésorier : Daniel Dus

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter par mail tennis.monfort@gmail.com

TENNIS CLUB MONFORTOIS

Recherche bénévoles pour donner cours d'initiation aux enfants,

le samedi matin ou pendant les vacances scolaires.

Si vous avez quelques heures de libres, n'hésitez pas,

contactez-nous : tennis.monfort@gmail.com



BIBLIOTHEQUE DE MONFORT

La bibliothèque est ouverte tous les jeudis de 9h00 à 10h00

Nous recherchons des bénévoles afin d'ouvrir la bibliothèque sur d'autres créneaux horaires.

Si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter Elisabeth Terrail en laissant en message en mairie ou par mail :

mairiemonfort@orange.fr

A bientôt !



VOTRE TRAJET EN 3 ÉTAPES



Téléphonez

Vous habitez le secteur de Cologne et Mauvezin

Transports Chabanon : 05 62 64 39 81

Vous habitez le secteur de Saint-Clar

Transports Teysié : 05 62 06 28 76

Pour réserver votre trajet, appelez au plus tard la **veille** de votre déplacement avant **12 heures**.



Réservez



Bougez

Le service de transport vous prendra en charge et vous ramènera à domicile. **Accessibilité** aux personnes à mobilité réduite.

En cas d'annulation de réservation, prévenir la veille avant **16 heures** et le **vendredi** pour le **lundi**.

Le transport est **gratuit** pour les moins de **4 ans**

2€ Par Trajet*
*2 € aller, 2 € retour



Port du **masque obligatoire** pendant tout le trajet

Ce service vous est proposé par la **Communauté de Communes Bastides de Lomagne**, il est géré par le **Centre Intercommunal d'Action Sociale** en convention avec La Région Occitanie.



Communauté de Communes Bastides de Lomagne

T A ransport

la D emande

Depuis votre **domicile**



Communes de départ



Communes d'arrivée



Jours de fonctionnement
(hors jours fériés)

Horaires
d'arrivée

Horaires de
retour

Secteur de Cologne

Vous habitez à :

Ardizas, Catonvielle, Cologne, Encausse, Monbrun, Roquelaure Saint-Aubin, Sainte-Anne, Saint-Cricq, Saint-Georges, Saint-Germier, Sirac, Thoux et Touget

Cologne, pour assurer la correspondance avec la ligne LIO Mauvezin/l'Isle-Jourdain

Du lundi au vendredi

06h45 et 12h40

13h45 et 18h45

Vers le marché de **Cologne**

Jeudi

10h00

11h30

Vers le marché de **Mauvezin**

Lundi

09h45

11h45

Secteur de Mauvezin

Vous habitez à :

Labrthe, Mansempuy, Maravat, Mauvezin, Saint-Antonin, Saint-Orens, Sainte-Gemme, Sarrant, Séremputy et Solomiac

Mauvezin, pour assurer la correspondance avec la ligne LIO Mauvezin/l'Isle-Jourdain

Du lundi au vendredi

06h35 et 12h30

13h55 et 18h55

Vers le marché de **Fleurance**

Mardi

10h00

11h30

Vers la gare d'**Auch**

Mercredi

14h30

17h30

Vers la gare d'**Auch**

Jeudi

13h30

16h00

Vers le marché de **Beaumont de Lomagne**

Samedi

09h30

11h30

Fleurance, pour assurer les correspondances avec la TGV

Du lundi au vendredi

08h25 et 11h10

11h30 et 18h30

Vers le marché de **Fleurance**

Mardi

10h00

14h00

Vers le marché de **Saint-Clar**

Jeudi

09h00

12h00

Vers la gare d'**Auch**

Vendredi

13h00

17h35

Vers le marché de **Mauvezin**

Lundi

10h00

12h00

Vers la gare de **Beaumont de Lomagne**

Vendredi

11h55

20h05

Vers le marché de **Beaumont de Lomagne**

Samedi

10h00

11h30

Secteur de Saint-Clar

Vous habitez à :

Avensac, Avezan, Bajonnette, Bivès, Castéron, Estramiac, Gaudonville, Homs, L'Isle-Bouzon, Magnas, Mauroux, Monfort, Pessoulens, Saint-Brès, Saint-Clar, Saint-Créac, Saint-Léonard et Tournecoupe

LA RENTRÉE DU QI GONG !



Nouveau programme pour cette année ce qui permet à de nouveaux arrivants d'intégrer le cours. Pour les sportifs ou non sportifs, pour les plus jeunes et les moins jeunes, les exercices s'adapteront à vos capacités personnelles.

Nous commencerons par les exercices des Moines et Moniales de SHAOLIN qui apportent de la souplesse, une meilleure circulation du sang et de l'énergie dans tout le corps. Nous les pratiquerons jusqu'à l'entrée de l'hiver pour pouvoir mettre au repos les tendons et ligaments durant cette période. Nous les remplacerons par du Taiji Zhang (qui ressemble au Tai Chi Chuan) pour privilégier les mouvements doux accordés à la respiration tout en se déplaçant. Cette forme, une fois maîtrisée, constitue une véritable méditation en mouvement.

Puis à l'arrivée du printemps, nous reprendrons les exercices des Moines de SHAOLIN pour réveiller le corps qui sort de sa coquille de repos hivernale.

Ce programme contiendra également un échauffement obligatoire, un exercice correspondant à chaque saison ainsi que de la méditation en fin de séance.

L'association propose un cours **le lundi à 18h30 à la mairie** (à l'étage) à partir du 5 OCTOBRE. Pour les personnes souhaitant rejoindre le groupe même pour un cours d'essai, merci de prendre contact au 06 65 33 92 74 avec l'enseignante Qi Gong, **Marie-Claire CASTETS**.

L'association maintient ses tarifs très bas : 15€ d'adhésion à l'année et 22€ par mois. Le règlement se fait par un dépôt de 3 chèques qui seront déposés à chaque début de trimestre. Pour ceux qui ont des soucis de trésorerie, nous trouverons une solution.

En ce qui concerne la crise sanitaire, vous devrez porter un masque à votre arrivée. Nous vous indiquerons les consignes à respecter.

Afin de mieux comprendre les bienfaits des exercices des Moines de SHAOLIN, nous vous invitons à aller sur le site de l'association, à ACTUALITÉS. Vous trouverez toute l'histoire de ces exercices avec des termes chinois qui vous sont inconnus mais continuez jusqu'à la partie IV. Vous découvrirez l'impact qu'ont ces exercices sur votre corps, votre organisme et votre esprit, selon la médecine traditionnelle chinoise.

www.qigong-gers.com

Le petit mot Zen

Le contexte de cette année exacerbe toutes nos émotions. Celles-ci empêchent toute tranquillité d'esprit et finissent par engendrer des douleurs puis des maladies. Si l'esprit est clair, il peut raisonner. Voilà le concept de la médecine chinoise donc, du Qi Gong. Ne nous laissons pas submerger par les excès de colère, d'impuissance, de solitude, de peur. Essayons de garder un esprit serein car, ainsi, il sera capable de réfléchir, anticiper, réagir avec clairvoyance et justesse. L'association met en place un cours de Qi Gong avec méditation sur Skype pour compenser l'isolement et maintenir le corps et l'esprit dans de bonnes conditions. Pour celles et ceux qui souhaitent participer, vous pouvez me contacter au 06 65 33 92 74.

Marie-Claire CASTETS professeur de Qi Gong

INFORMATIONS UTILES

POMPIERS	18
SAMU	15
GENDARMERIE	17
N° URGENCES SOURDS ET MALENTENDANTS	114
AGENCE POSTALE Horaires d'ouverture : Du lundi au samedi de 9h45 à 12h15	05 62 06 83 00
E.D.F. (dépannage électrique)	0972 675 032 + Code postal
S.A.U.R. (dépannage eau 24/24) S.A.E.P. (syndicat des eaux) Permanences mardi matin et mercredi matin Mairie de Saint Clar 32380	05 81 91 35 06 05 62 66 30 88 saeparratsgimone@gmail.com
MAIRIE Place de la Mairie 32120 Monfort Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 8h30 à 12h15	Tel : 05 62 06 83 26 mairiemonfort@orange.fr Site web : www.monfort.fr Page facebook : Mairie de Monfort
Bibliothèque Horaires d'ouverture : jeudi de 9h00 à 10h00	
Communauté de Communes des Bastides Lomagne (CCBL)	05 62 06 84 67 Contact@ccbl32.fr
EPICERIE A L'ESSENTIEL Horaires d'ouverture : Mardi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 16h00 à 19h00 Dimanche de 7h30 à 12h30	09 64 27 16 16
RESTAURANT LA GRIGNOTIERE Horaires d'ouverture : Du 14/07 au 23/08 : Le midi du mardi au dimanche Le soir du mercredi au dimanche Le reste de l'année : le midi du mardi au dimanche le soir : vendredi, samedi et dimanche	05 62 06 96 33
SALON DE COIFFURE chez Joëlle Horaires d'ouverture : Sur Rendez-vous du mardi après-midi au samedi	05 62 06 96 11
BOULANGERIE SAPENE Horaires d'ouverture : Du lundi au Dimanche de 7h30 à 12h30 Fermeture le mercredi	05 62 63 17 91
MONFORT MIJOTE – restauration à emporter Horaires d'ouverture : Du jeudi au lundi 11h00 à 14h00 et de 18h00 à 21h00	Réservations : 06 61 66 19 78 Facebook : Monfort Mijote contact@monfortmijote.fr



*Toute l'équipe municipale est heureuse
de souhaiter à tous les Monfortois et leurs
amis d'excellentes fêtes de fin d'année 2020*

DERNIERE MINUTE :

Le Centre médical communal de la commune de Saint-Clar a pris contact avec la mairie pour ouvrir une annexe à Monfort. Un médecin serait présent deux demi-journées par semaine : le lundi après-midi et le jeudi matin. Nous attendons désormais l'autorisation de l'Agence Régionale de Santé pour l'ouverture du cabinet médical qui serait installé dans les locaux de la mairie de Monfort.

LE CARNET MONFORTOIS

En cette année 2020, la municipalité

Félicite les parents :

- Yannick Bonassies et Melissa Passinge pour la naissance de Jade
- Jeremy Sabathe et Alizée Derrey pour la naissance de Dayan,

S'associe à la douleur des familles qui ont perdu leurs proches :

- Mme Andrée Vergnes née Munaretto, M. Daniel Marinello, M. Pierre Bonnebergogne, Mme Monique Bauducco, M. Vigué Yves, Mme Josée Huillet née Cannizzo, Mme Solange Martin née Bordes, Mme Jackie Cristante née Perusin,
- Mme Françoise Chevalier veuve Leboeuf, M. André Harriot,

Souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de Monfort.

Le Petit Monfortois

Conception et réalisation : Elisabeth Terrail, Claire Richardson, Régis Lagardere, Stéphane Mæris, Vincent Carrère, Patrick Pasquali

Rédaction : Simone Mauruc Gallene, Claire Richardson, Elisabeth Terrail,

Responsable de la publication : Régis Lagardere

Impression : S.COM 32 Saint-Clar